

exige des mesures stabilisatrices d'urgence à court terme et des plans à long terme pour l'édification d'une paix durable. La collecte, le contrôle et l'élimination des armes légères et de petit calibre sont des interventions vitales à court et à long terme. Les auteurs passent en revue les éléments de base d'un Programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration efficace, dans le contexte d'interventions de consolidation de la paix. C'est grâce à une évaluation technique qu'on peut déterminer les exigences particulières d'un PDDR; une telle évaluation exige l'apport de spécialistes dans les secteurs suivants :

- 1) la dimension politique et diplomatique;
- 2) les opérations de paix militaires;
- 3) le secours humanitaire;
- 4) le relèvement économique (exige une expertise en agriculture);
- 5) les finances internationales (la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international).

Un programme solide de sensibilisation du public est essentiel dès le départ. Le rassemblement et la mobilisation des ex-combattants offrent une excellente occasion de collecte et de destruction des armes. La communauté internationale et les autorités nationales devront offrir des incitatifs pour contrebalancer la culture des armes et mettre en valeur le processus de désarmement. La plupart des projets de désarmement et de démobilisation à l'issue de conflits ont mis l'accent sur les mesures de stabilisation d'urgence plutôt que sur la phase de développement. On prétend que les PDDR doivent être intégrés au processus de consolidation de la paix si on veut garantir leur efficacité. Chaque arme recueillie devrait être détruite. Plusieurs éléments sont essentiels au succès d'un PDDR, notamment :

- 1) l'engagement des parties envers le processus de désarmement et de démobilisation, qui doit faire partie intégrante du plan de consolidation de la paix;
- 2) l'engagement des pays limitrophes à adopter une politique responsable de gestion des armes;
- 3) l'attribution d'un mandat très large à l'organe de mise en oeuvre, avec des mécanismes permettant de coordonner les divers intervenants et de résoudre les difficultés;
- 4) des ressources adéquates, à la fois humaines et financières, pour que le PDDR soit crédible et durable;
- 5) une planification suffisamment élaborée pour concevoir et lancer le processus de paix et le PDDR aussitôt qu'un accord de paix a été conclu;
- 6) une reconnaissance par le corps chargé de la mise en oeuvre et les donateurs internationaux du fait que la réalisation du PDDR est essentielle pour la stabilité à long terme du pays ou de la région en question;
- 7) un engagement à long terme de la communauté internationale envers un processus de relèvement économique et de développement à l'issue du conflit.

Plusieurs obstacles se dressent toutefois sur la voie du succès :

- 1) le manque d'engagement des parties envers le processus de paix;
- 2) la priorité trop faible accordée à la collecte et à la destruction des armes;
- 3) une volonté de financement trop timide pour permettre une planification adéquate du PDDR;